



DELEGATIONS DE SIGNATURE DU **PRESIDENT**

DELEGATION DE LA FONCTION DE **TRESORIER**

Cadre de référence :

Code de l'artisanat

Article 19-III – Article 19-III bis

Règlement intérieur

Article 12.1 – Article 12.2

Durée

Du 01/01/2021 à la fin de la mandature (octobre 2021)

**DELEGATIONS DE SIGNATURE DU PRESIDENT DE LA CMA DE REGION  
AUX PRESIDENTS DE CMA DE NIVEAU DEPARTEMENTAL**

**Remarques importantes :**

- ☞ La délégation de la fonction d'ordonnateur du Président (engagement de dépenses) n'est possible que pour les Présidents de CMA de niveau départemental n'exerçant pas la fonction de Trésorier ou de Trésorier-Adjoint de la CMA de région (impossibilité juridique de cumuler les fonctions d'ordonnateur et de comptable). En cas de cumul de fonction, cette délégation de signature est donnée au Vice-Président de la CMA de niveau départemental.
- ☞ En cas d'empêchement du Président de la CMA de niveau départemental et en l'absence de délégation préalable, le Vice-Président de la CMA de niveau départemental bénéficie des mêmes délégations de signature que ce dernier.

L'engagement des dépenses relevant de la direction territoriale et du/des centres de formation situés sur le département ; dans la limite d'un plafond maximum de 30 000 euros.

Les courriers institutionnels à destination des acteurs départementaux (services de l'Etat, collectivités locales, parlementaires)

Les conventions de partenariats, avec ou sans portée financière, avec des acteurs publics ou privés départementaux

Les ordres de mission des élus de la CMA de niveau départemental

Les convocations aux réunions relevant de la Direction territoriale et la signature des comptes rendus

Tous les documents, décisions et courriers d'accompagnement relevant de la tenue du Répertoire des Métiers et du Centre de Formalités des Entreprises

Les dossiers de demande du titre de Maître Artisan

Tous les documents relevant de la reconnaissance de la qualité d'artisan, d'artisan d'art et de l'attribution du titre de maître artisan

Au titre de l'activité de formation continue, les documents suivants :

- Conventions de financement pour prise en charge (AIF, Pôle Emploi, OPCO, Conseil de la formation, FAFCEA...)
- Ordres de services pour les intervenants
- Conventions de formation / de stage
- Attestations de présence, de suivi et d'assiduité
- Attestations de réussite aux examens / diplômes
- Convocations aux examens

Les conventions liées à des prestations d'accompagnement à destination des artisans du département



- DELEGATIONS DE SIGNATURE DU **PRESIDENT**
- DELEGATION DE LA FONCTION DE **TRESORIER**

#### **DELEGATIONS DE SIGNATURE DU PRESIDENT DE LA CMA DE REGION AU SECRETAIRE GENERAL REGIONAL**

Les pièces et les correspondances intéressant les affaires administratives courantes de la CMA de région

Les notes de service relatives au fonctionnement administratif et à l'organisation de l'ensemble des services de la CMA de région

L'engagement de dépenses relevant des directions régionales et territoriales dans la limite d'un plafond maximum de 10 000 euros.

La signature des contrats de travail à durée déterminée d'une durée inférieure à 1 an

#### **DELEGATIONS DE SIGNATURE DU PRESIDENT DE LA CMA DE REGION AUX DIRECTEURS REGIONAUX**

Les pièces et les correspondances intéressant les affaires administratives courantes de leur direction régionale

Les notes de service relatives au fonctionnement administratif et à l'organisation de leur direction régionale

L'engagement de dépenses relevant de leur direction régionale dans la limite d'un plafond maximum de 10 000 euros.

Les contrats d'apprentissage, les conventions de formation et les conventions tripartites (pour le seul directeur du CFA régional)

#### **DELEGATIONS DE SIGNATURE DU PRESIDENT DE LA CMA DE REGION AUX DIRECTEURS TERRITORIAUX**

Les pièces et les correspondances intéressant les affaires administratives courantes de leur direction territoriale

Les notes de service relatives au fonctionnement administratif et à l'organisation de leur direction territoriale, sous couvert du Secrétaire général régional

L'engagement de dépenses de fonctionnement relevant de leur direction territoriale dans la limite d'un plafond maximum de 2 500 euros.



- DELEGATIONS DE SIGNATURE DU **PRESIDENT**
- DELEGATION DE LA FONCTION DE **TRESORIER**

#### DELEGATIONS DE SIGNATURE DU PRESIDENT DE LA CMA DE REGION AUX DIRECTEURS DE CENTRE DE FORMATION

Les pièces et les correspondances intéressant les affaires administratives courantes de leur centre de formation

Les notes de service relatives au fonctionnement administratif et à l'organisation de leur centre de formation, sous couvert du Directeur régional du CFA régional

L'engagement de dépenses de fonctionnement relevant de leur centre de formation dans la limite d'un plafond maximum de 2 500 euros.

Les contrats d'apprentissage, les conventions de formation et les conventions tripartites

#### DELEGATION DE LA FONCTION DE COMPTABLE DU TRESORIER DE LA CMA DE REGION

RESPONSABLES	SEUILS DE PAIEMENT
Trésorier	Supérieur de 2 500 € TTC
1 <sup>er</sup> Trésorier-Adjoint	Supérieur de 1 000 € TTC et jusqu'à 2 500 € TTC
2 <sup>ème</sup> Trésorier-Adjoint	De 0 à 1 000 € TTC